

Voile, l'heure des témoins

Pendant deux mois, la commission Stasi a écouté acteurs sociaux, autorités religieuses, politiques ou associatifs, venus apporter leur expérience de terrain et donner leur opinion sur le port du foulard et la laïcité. Extraits.

Enseignants, sages-femmes ou médecins, directeurs d'hôpital ou de prison, chefs d'entreprise, élus locaux et nationaux, responsables associatifs et syndicaux, représentants des religions ou courants philosophiques, ministres... Ils sont une centaine à avoir été auditionnés par les vingt membres de la Commission sur l'application du principe de laïcité dans la République, instaurée par Jacques Chirac et présidée par le médiateur de la république Bernard Stasi. Chaque intervention a obéi au même rituel: un exposé d'une vingtaine de minutes, suivi d'une séance de questions des membres de la Commission. A l'unanimité, les acteurs de terrain se sont inquiétés de la montée du communautarisme dans son expression la plus visible, le foulard. Ceux qu'on pourrait appeler les relais d'opinion, à la tête d'une institution religieuse ou associative, affichent souvent des opinions plus nuancées. Morceaux choisis de deux mois d'auditions publiques – qui se sont terminées vendredi – avant la remise du rapport de la Commission au chef de l'Etat, le 10 décembre.

Martine Ruppé, présidente du comité Ornais de défense de la laïcité, une association regroupant des enseignants du second degré. «*Je voudrais vous de-*

mander d'imaginer ce que les enseignants ressentent devant une petite fille de sixième, mignonne, minuscule, cette enfant aux grands yeux bleus est emmurée: robe longue jusqu'aux pieds qui la gêne parfois pour marcher, collant épais, manches jusqu'au milieu de la main, foulard qui ne laisse voir que l'ovale de son visage; dans la cour ou en classe, elle passe son temps à le réajuster, ou à vérifier qu'il est bien en place; à l'école primaire déjà, elle était terrorisée à l'idée de l'oublier.»

Aziz Sahiri, conseiller technique de la prévention de la délinquance à la mairie de Grenoble. «*La France est confrontée à des groupes fascistes qui veulent que notre pays se plie à leurs convictions religieuses. Ce sont eux qui définissent: dans cet espace-là, voilà ce qui est permis, voilà ce qui est interdit. Pour moi, le foulard islamique est une forme d'excision. Il a pour but de cou-*

per l'appartenance des jeunes filles à la communauté nationale.»

Dalil Boubakeur, président du Conseil français du culte musulman (CFCM): «*Le voile est une prescription religieuse et un engagement personnel.»* Mais d'autres versets coraniques soulignent qu'il est interdit «*d'imposer quoi que ce soit*» en religion. Si une loi devait être votée, «*les musulmans s'y plieront, mais ce serait disproportionné – un remède de cheval pour quelque chose qui me paraît historiquement transitoire – et risquerait de provoquer des réactions inverses*», comme la multiplication des voiles ou des écoles musulmanes.

Michel Tubiana, président de la Ligue des droits de l'homme. Le voile est «*un écran de fumée, une manière d'éviter, de cacher d'autres débats autrement plus importants: violence, ghettoïsation, inadaptation scolaire, travail, transports, chômage, logement. Nous nous trouvons plus confrontés à une question d'intégration que de laïcité.*»

Georges Dupon-Lahitte, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE, plutôt classée à gauche), prône une «*laïcité ouverte*». Le voile est un objet «*culturel, méditerranéen*», assimilable aux «*coiffes*» portées dans les provinces de France. «*Dans les années 50, les femmes ne sortaient pas en cheveux.*»

Pierre Raffin, directeur de la maison d'arrêt de la Santé. Depuis trois ans environ et les attentats du

11 septembre, «le prosélytisme musulman intégriste commence à se faire jour» en prison. Et comme il s'exerce de manière «insidieuse, souterraine, difficile à quantifier», il est «très difficile à déjouer, à percevoir». Des détenus sont soumis à une «obligation de prière». Ou à l'«interdiction de descendre en promenade ou dans la salle de gym en short». Et «les pressions s'étendent aux familles. On a vu venir au parloir des femmes entièrement voilées qui refusaient de découvrir leur visage. Et des agents se sont fait agresser parce qu'ils avaient soi-disant regardé avec insistance l'épouse de tel ou tel détenu.»

Mouloud Aounit, secrétaire général du Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples). «Nous sommes tout à fait opposés à une loi. Cela sonnerait comme une stigmatisation à l'encontre de la communauté musulmane qui souffre et vit déjà la stigmatisation. Tout ce qui pourrait alimenter les écoles coraniques ne nous semble pas aller dans la bonne direction.»

Fadela Amara, présidente de l'association Ni putes ni soumises. «Il y a, dans les cités, une instrumentalisation politique de l'islam par des gens qui sont bac + 5 ou bac + 10. Je crains ces gens-là. Ils nous expliquent que pour eux, tout est question de temps. Qu'à moyen ou long terme, ils instaureront un Etat islamique ici.»

Thérèse Duplaix, proviseure du lycée Turgot à Paris (III^e arrondissement). «Nous sommes en mars 2003.» Un élève de première affiche une conduite qui semble relever du prosélytisme religieux. Convoqué par la proviseure et sommé d'ouvrir son sac, il en sort «un bonnet de prière, un ouvrage de sciences islamiques, des manuels religieux, des pages

et des pages écrites par lui de termes d'adoration d'Allah et de phrases assassines en direction de la France et des Français. Il admet proposer à ses camarades des prières pour avoir de bonnes notes, et leur donner des rendez-vous à la mosquée Cour'annes pour approfondir l'enseignement religieux.»

Christine Picot, sage-femme à l'hôpital intercommunal André-Grégoire de Montreuil (Seine-Saint-Denis). «A la maternité, on voit un renforcement du port du foulard, jusqu'à la burqa, avec des gants. Beaucoup de ces femmes n'ont pas droit à la parole. L'explication avancée, c'est qu'elles ne parlent pas français. Mais c'est faux, elles sont pieds et poings liés à la volonté du mari.» De plus en plus souvent, des musulmans demandent que leur épouse soit soignée par une femme. «C'est faisable en consultation, mais c'est plus complexe lors de l'accouchement ou en cas d'urgence.» Il arrive alors que «le mari refuse que la patiente ait accès à la péridurale», et jamais la femme ne va «contre la volonté de son mari». Lors de l'accouchement, «certains maris sont là pour surveiller qu'aucun homme n'entre dans la salle de travail.»

Claude Dagorn, directeur de l'hôpital intercommunal André-Grégoire de Montreuil (Seine-Saint-Denis). «Le problème des signes religieux ostentatoires à l'hôpital est relativement récent. Nous avons été confrontés à une dizaine de cas. Tous ont été résolus. Il me reste un problème à régler, celui d'une externe en gynécologie qui porte un voile couvrant une partie de son visage et un col roulé. Il s'agit encore d'une situation marginale, mais on est inquiets. Nous avons des difficultés croissantes pour faire respecter la règle.»

Christian Levrel, membre du bureau confédéral de la CFTC, enseignant dans un lycée privé. «J'ai dans une classe de BTS une jeune femme qui porte le

voile, c'est la première fois de ma carrière. Avant, j'avais eu des élèves qui portaient la croix charismatique (1). Ils étaient plus ostentatoires et mettaient plus mal à l'aise les collègues par rapport à la discrétion de cette jeune femme.»

Elisabeth Bizot, proviseure à Trappes (Yvelines) et membre du syndicat minoritaire Indépendance et direction (conservateur), regroupe proviseurs et principaux de collèges et lycées. «L'usage était d'accepter le "petit voile" et de demander de retirer le "grand voile". A la rentrée, cet équilibre a été rompu. On a vu des tenues moins discrètes, des grandes robes. Des professeurs ont décidé d'exclure les élèves qui n'étaient pas tête nue. Les autres élèves ont organisé un sit-in pour défendre leurs camarades. Nous nous sommes mis d'accord avec les enseignants sur un retour au foulard discret. C'est moi qui valide chaque tenue.»

Kathia Blas, proviseure d'un établissement d'Issy-les-Moulineaux qu'elle qualifie de «très tranquille» et membre du même syndicat, raconte avoir mis en

place un «historique des postes Internet au centre d'information et de documentation» afin de savoir quels sites ont été consultés. «On a mis des filtres, mais on ne peut pas couper "islam", c'est au programme d'histoire. On surveille également les lectures tendancieuses pendant les permanences.» A l'heure de la sortie, elle se poste derrière sa fenêtre: «J'ai vu des barbus venir plus ou moins près de la porte. Un jour, j'ai vu arriver Ben Laden, j'ai appelé les RG, j'ai dit: "Vous connaissez cette association?" Ils m'ont dit: "Oui, elle vient de se créer, elle est très active sur la ville." Moi, systématiquement, je téléphone aux RG...»

NOUVEAU

Michel Auroy, ancien secrétaire général adjoint de Renault SA. «Il y a deux ou trois mois, nous avons eu

un stage à organiser en vue de la préparation de recrutements, et nous avons vu arriver un certain nombre de jeunes femmes voilées. Nous leur

avons demandé de quitter leur voile, et elles l'ont fait sans problème.»

François Pupponi, maire PS de Sarcelles (Val-d'Oise).

«Sur la ville, nous n'avons quasiment jamais eu de problèmes de voile.» L'élu s'inquiète, en revanche de la montée des communautarismes: «La communauté juive fréquente essentiellement des écoles juives, les classes moyennes vont à l'école privée religieuse du Saint-Rosaire. Dans l'école publique, il n'y a plus que les enfants des classes défavorisées. Dès lors que les lieux de vie en commun diminuent de plus en plus, qu'est-ce qui se passera dans vingt, trente ans?»

14 novembre

Gisèle Halimi, présidente de l'association Choisir - La cause des femmes. *«Je n'ai pas l'impression que vous vous*

soyez beaucoup étendus sur le principe de l'égalité des hommes et des femmes. Il n'a pas été défendu, ou très mollement en tout cas.» Or, le voile est un «signe qui aliène la femme».

Joseph Sitruk, grand rabbin de France. *«Quand on reproche à un juif de respecter telle ou telle règle du judaïsme parce qu'on est en République, c'est une aberration. Est-ce que j'enlève quelque chose à quelqu'un si je mets la kippa, si je mange kasher, si je ne travaille pas le samedi?» Il assure que le port de la kippa ne répond à aucune «volonté ostentatoire».*

«La kippa est devenue un rite auquel tous les jeunes juifs croyants sont attachés. La kippa ne se limite pas au culte, un croyant devrait la porter en permanence.» Lui-même ne la retire que lorsqu'il met son bulletin de vote dans l'urne. «Par respect pour la République.» ◆

Recueilli par CATHERINE COROLLER

(1) Croix généralement en bois portée par certains militants du Renouveau charismatique.